BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°011/99/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 09 NOVEMBRE 1998 A DJEDDAH EN ARABIE SAOUDITE ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DE LA PLAINE DE DEBE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 18 février 1999
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de prêt conclu le 09 novembre 1998 à Djeddah en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement pour le financement du Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de DEBE dans la Province du Sourou.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou le 18 février 1999

Le Secrétaire de séance

Tenga SAWADOGO

P. le Président de l'Assemblée Nationale
Le Premier Vice-Président

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée Nationale

Roch Marc Christian KABORE